

**Dates et lieux sessions permis bateau MARS à JUILLET 2019 (sous réserve d'impératifs de services)**

Toute annulation à moins de 72h du cours ne sera pas recevable (hors justificatif médical ou convocation administrative). Le tarif horaire sera appliqué pour toute nouvelle heure réservée

NOM : (4) Prénom :	Cours théoriques (1)		Cours prépa-pratique (1)	Cours pratiques (2) Par 1/2 journée au choix	Epreuves théoriques (côtier ou eaux intér) (3)	Date limite dépôt dossier complet *
	Côtier (mer)	Eaux Intér. (fleuve)				
<b>KOUROU</b>						
NOTER VOTRE NOM et PRENOM (4) COCHER LES SESSIONS CHOISIES ET SIGNER LE DOCUMENT	Mardi 19 et jeudi 21 mars (18h30-21h30)	Mardi 26 et jeudi 28 mars (18h30-21h30)	vendredi 29 mars (18h30-20h)	samedi 30 ou dimanche 31 mars	Mercredi 03 avril ou mercredi 24 avril 2019 CAYENNE	vendredi 15 mars
	Mardi 14 mai et jeudi 16 mai (18h30-21h30)	Mardi 21 mai et jeudi 23 mai (18h30-21h30)	vendredi 24 mai (18h30-20h)	samedi 25 ou dimanche 26 mai	mercredi 29 mai 2019 CAYENNE	vendredi 26 avril
	Mardi 04 et jeudi 06 juin (18h30-21h30)	Mardi 11 et jeudi 13 juin (18h30-21h30)	vendredi 14 juin (18h30-20h)	samedi 15 ou dimanche 16 juin	Mercredi 19 juin ou mercredi 26 juin 2019 CAYENNE	vendredi 24 mai
	Mardi 09 et jeudi 11 juillet (18h30-21h30)	Mardi 16 et jeudi 18 juillet (18h30-21h30)	vendredi 19 juillet (18h30-20h)	samedi 20 ou dimanche 21 juillet	Mercredi 24 juillet	vendredi 28 juin
(1) = 2 cours de 3h00 soit 6h mini au total (18h30 à 21h30) et 1 cours de 1h30 (préparation pratique) pour Kourou			<b>sous réserve 8 candidats mini</b>			
			<b>sous réserve 4 candidats minijour</b>			
			<b>sous réserve 15 candidats mini/épreuve</b>			
			<b>* de la date d'épreuve théorique souhaitée</b>			
<b>Cours théoriques HAUTURIER</b>						
KOUROU	LES SAMEDI 09 ET 23 FEVRIER 09 ET 23 MARS 2019 DE 09H30 à 12H ET DE 13H à 15H30			Mardi 26 MARS 2019 CAYENNE		vendredi 25 janvier 2019

**Signature du candidat**

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

### POUR 1 PERMIS BATEAU

Si vous n'avez aucun permis BATEAU

- Ø 1 contrat de formation permis plaisance (à compléter)
- Ø 1 fiche d'inscription permis plaisance côtier OU fluvial (à compléter)
- Ø 1 photocopie de la pièce d'identité et/ou passeport en cours de validité
- Ø 1 photo d'identité récente et en couleur (nom et signature au dos de la photo)
- Ø 1 certificat médical de moins de 6 mois (à compléter)
- Ø 19€+35€ de timbres fiscaux (à acheter sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)"
- Ø Le planning des formations et des épreuves (à compléter et à signer)
- Ø Le règlement

### POUR 2 PERMIS

- Ø 1 contrat de formation permis plaisance (à compléter)
- Ø 2 fiches d'inscription permis plaisance côtier et fluvial (à compléter)
- Ø 1 photocopie de la pièce d'identité et/ou passeport en cours de validité
- Ø 1 photo d'identité récente et en couleur (nom et signature au dos de la photo)
- Ø 1 certificat médical de moins de 6 mois (à compléter)
- Ø 19€+19€+35€de timbres fiscaux (à acheter sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)"
- Ø Le planning des formations et des épreuves (à compléter et à signer)
- Ø Le règlement

### POUR 1 EXTENSION

Vous avez déjà le permis COTIER ou FLUVIAL

- Ø 1 contrat de formation permis plaisance (à compléter)
- Ø 1 fiche d'inscription permis plaisance COTIER ou FLUVIAL (à compléter)
- Ø 1 photocopie de la pièce d'identité et/ou passeport en cours de validité
- Ø L'original du permis
- Ø 1 photo d'identité récente et en couleur (nom et signature au dos de la photo)
- Ø 19€de timbres fiscaux (à acheter sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)"
- Ø Le planning des formations et des épreuves (à compléter et à signer)
- Ø Le règlement

### POUR 1 PERMIS HAUTURIER

Si vous avez déjà le permis COTIER

- Ø 1 contrat de formation permis plaisance (à compléter)
- Ø 1 fiche d'inscription permis plaisance HAUTURIER (à compléter)
- Ø L'original du permis
- Ø 1 photocopie de la pièce d'identité et/ou passeport en cours de validité
- Ø 1 photo d'identité récente et en couleur (nom et signature au dos de la photo)
- Ø 19€de timbres fiscaux (à acheter sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)"
- Ø Le planning des formations et des épreuves (à compléter et à signer)
- Ø Le règlement

# CONTRAT DE FORMATION

## À LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE À MOTEUR

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 - Art 25

Entre, **SARL ECOLE MARITIME DE GUYANE**

➤ **L'établissement de formation**

Adresse : **14/16 rue Raymond Cresson – 97310 KOUROU**

N° Agrément : **05/2016**

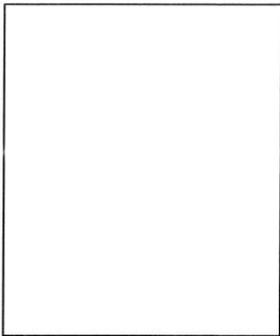
Délivré par : **Direction de la Mer Guyane**

Police d'assurance (compagnie) : **GFA** N° de contrat : **G5362872**

Représenté par M. (nom et prénom) : **LACHOT Sandrine**

N° de SIRET (ou SIREN) : **523 314 755 00019**

Agissant en qualité d'exploitant d'un établissement d'enseignement à la conduite



N° CANDIDAT  
.....  
  
VALIDE LE:  
...../...../.....

**Et** Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ Dept : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél. mobile : \_\_\_\_\_ Tel fixe : \_\_\_\_\_  
E—mail : \_\_\_\_\_  
Éventuellement représenté par son représentant légal : M : ..... ..Tél. : \_\_\_\_\_

**Il est convenu ce qui suit:**

<p><b>OBJET DU CONTRAT :</b> Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur :</p> <p>Option :                      Côtière <input type="checkbox"/>                      Eaux Intérieures <input type="checkbox"/>                  Extension :                Côtière <input type="checkbox"/>                      Eaux Intérieures <input type="checkbox"/>                  Extension :                Hauturière <input type="checkbox"/></p> <p>Le volume de formation prévu est        de théorie et        de pratique.</p>	<p><b>FORMATEUR :</b> L'établissement atteste que le ou les formateurs ci-après ont été déclarés auprès de l'autorité administrative.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <th style="width: 50%;">Noms</th> <th style="width: 50%;">Numéros d'autorisations d'enseigner</th> </tr> <tr> <td><b>FOULQUIER MENDES PENEDO</b></td> <td><b>22 318 22 816</b></td> </tr> </table>	Noms	Numéros d'autorisations d'enseigner	<b>FOULQUIER MENDES PENEDO</b>	<b>22 318 22 816</b>
Noms	Numéros d'autorisations d'enseigner				
<b>FOULQUIER MENDES PENEDO</b>	<b>22 318 22 816</b>				
<p><b>DURÉE DU CONTRAT :</b> Ce contrat est conclu pour une durée maximale de <b>6 mois</b> à compter de la date de signature. Passée cette échéance, devra être renégocié.</p>	<p><b>SUSPENSION DU CONTRAT :</b> Il pourra être suspendu, pour motif légitime ou d'un commun accord, pour une durée de <b>6 mois</b> au-delà il renégocie.</p>				

**TARIFS :** Les prestations de formation hors timbres fiscaux prévues par le présent contrat seront effectuées selon la tarification suivante :

	Nature des prestations	Tarif unitaire*	Montant € TTC
<b>PERMIS COTIER ou FLUVIAL ou HAUTURIER</b>	Cours théoriques collectif		
	Cours théoriques particulier		
<b>PRATIQUE</b>	Cours pratique collectif		
	Cours pratique particulier		
<b>PERMIS COTIER et FLUVIAL</b>	Cours théoriques collectif		
	Cours théoriques particulier		
<b>DIVERS</b>	Frais de dossier		
	Livret d'apprentissage		
	Tests Internet		
	Fournitures pédagogiques		
	Timbres fiscaux		
	Autres :		
<small>*A la date de signature du contrat. Les prestations supplémentaires seront facturées au tarif en vigueur le jour de la prestation.</small>		<b>PRIX TOTAL TTC</b>	

**VALIDATION INSCRIPTION ADMINISTRATIVE :**  
**Remise du dossier complet au minimum 15 jours avant l'examen**

**MODALITES DE PAIEMENT :**

En acompte  
 Au comptant en un seul versement

Carte Bancaire     Chèque     Espèces     Chèque ANCV  
 Virement             Guyacadeau

• Les sommes versées à la signature du contrat :

Reste à payer :  euros

Fait à ..... le ..... / ..... / 2019 en double exemplaire. Voir au verso les conditions générales

**J'accepte les conditions du règlement intérieur.**

Signature du candidat ou pour les mineurs <small>Précédée de la mention « lu et approuvé »</small>	Signature du représentant légal <small>Précédée de la mention « lu et approuvé »</small>	Signature du responsable de l'établissement 
---	---	---

Cachet de l'établissement :

## CONDITIONS GENERALES

### Séances ou cours annulés :

Les séances non décommandées par le candidat au moins 48 heures à l'avance seront dues et facturées sauf motifs légitime dûment justifiés. L'établissement ne peut annuler une séance ou un cours moins de 48 heures ouvrables à l'avance sauf motif légitime dûment justifié (notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée). Toute séance annulée par l'établissement sans motif légitime moins de 48 heures à l'avance donnera lieu à une séance gratuite pour le candidat.

### Résiliation du contrat :

Le contrat peut être rompu à tout moment par le candidat ou par l'établissement sous réserve de notification par lettre recommandée avec AR. Le contrat peut être résilié par l'établissement en cas de comportement du candidat contraire au règlement intérieur, sous réserve que le candidat en ait pris connaissance. Toute résiliation par l'un ou l'autre des parties entraînera le règlement des sommes restant dues par le candidat pour les séances déjà consommées et la restitution par l'établissement de tous les documents nécessaires à la poursuite de la formation du candidat. En cas de forfait, l'établissement remboursera au candidat les sommes correspondant aux prestations non consommées sur la base du tarif unitaire.

### Démarches Administratives :

Le candidat mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen. Le candidat est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier d'examen. L'établissement s'engage à saisir le dossier dès lors qu'il est complet dans les meilleurs délais.

### Tarifs :

Les tarifs détaillés des prestations sont mentionnés au recto.

## **OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT :**

### Livret :

Ce livret est composé du livret de candidat, remis à ce dernier, en toute propriété, et du livret de certification, gardé par l'établissement. L'établissement fait valider ce document par l'administration en même temps que le dossier d'examen. Lorsque le candidat aura subi avec succès l'épreuve théorique organisée par l'administration et que votre formateur aura validé l'ensemble des objectifs prévus au livret d'apprentissage, celui-ci vous délivrera une attestation provisoire de navigation, puis dans un délai maximum d'un mois, l'administration vous adressera votre permis à domicile.

### Qualité de la formation :

L'établissement s'engage à délivrer la formation conformément aux programmes en vigueur. Le candidat suivra une formation théorique et une formation pratique. Le temps minimum obligatoire pour la formation pratique est de 3h30 dont 2h minimum de conduite. Cependant, la durée de la formation du candidat est fonction du temps nécessaires pour l'apprentissage des manœuvres et pour la connaissance de la réglementation relative à la conduite des bateaux de plaisance à moteur. La validation des connaissances pratiques sera faite par le formateur. La partie pratique ne pourra être validée par le formateur qu'après la réussite à l'épreuve théorique organisée par l'administration. Si à l'issue de la formation pratique minimale obligatoire, le formateur juge que le candidat n'est pas apte pour une validation du permis, une formation complémentaire lui sera proposée.

### Nature des prestations fournies :

Le nombre d'heures minimum que l'établissement estime nécessaire à une bonne formation est communiqué au candidat. La répartition entre les heures de formation théorique dispensées dans les locaux de l'établissement et les heures de formation, est précisé au candidat. Le calendrier des séances de formation est établi par l'établissement en concertation avec le candidat et lui est communiqué.

### Contrôle des candidats mineurs :

L'établissement s'engage à contrôler la présence du candidat aux séances prévues et à avertir immédiatement le représentant légal en cas d'absence.

## **OBLIGATIONS DU CANDIDAT :**

### Règlement des sommes dues :

Le candidat est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. Tout défaut de règlement des sommes dues à leur échéance emportera automatiquement intérêts moratoires au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal et, à défaut de règlement dans un délai de 1 mois suivant mise en demeure de ce faire rester sans effet, permettra à l'établissement de rompre le présent contrat, sans préjudice de toutes procédures judiciaires permettant le recouvrement des sommes en question.

### Respect des instructions :

Le candidat est tenu de respecter scrupuleusement les instructions délivrées par l'établissement ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours (horaires, respect des autres candidats, port d'un gilet de sauvetage ou d'une brassière ...).

## Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



Ministère chargé de  
la mer et  
des transports

**Eaux maritimes :** option « côtière »   
**Eaux intérieures :** option « eaux intérieures »

N° 14681\*02

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

### Identification du demandeur

Madame  Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Téléphone Courriel

Numéro du candidat(e) (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

### Composition du dossier d'inscription

- La présente demande complétée
  - Un timbre fiscal électronique de 38 € correspondant au droit d'inscription
  - Un timbre fiscal électronique de 70 € correspondant au droit de délivrance **(1)**
  - Une photocopie d'une pièce d'identité
  - Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)
  - Une photographie d'identité récente et en couleur **(2)**
  - Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus
- (1)** Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, seul le droit d'inscription est exigé  
**(2)** Les titulaires d'un permis délivré depuis moins de 10 ans en sont dispensés

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

Le,



Signature

## Demande d'inscription à une extension du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur

**Eaux maritimes :** Extension « hauturière »

**Eaux intérieures :** Extension « grande plaisance eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

### Identification du demandeur

Madame  Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le  A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro  Extension  Nom de la voie

Code postal  Localité  Pays

Téléphone  Courriel

Numéro du candidat(e)  (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

### Composition du dossier d'inscription

La présente demande complétée

Un timbre fiscal correspondant au droit d'inscription

Une photographie d'identité récente et en couleur **(1)**

Original du titre permettant l'inscription à l'extension et éventuellement des autres titres

**(1)** Les titulaires d'un permis délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 2008 en sont dispensés

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :  le,

Signature

Timbre fiscal correspondant  
au droit d'inscription  
38€

(à coller ici par le demandeur)

## CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR  
(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.  
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos

### Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

.....  
.....

Certifie avoir examiné ce jour

Nom : .....

Prénom : .....

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait  ne satisfait pas  satisfait sous réserve(s)\*  
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes  
en vigueur.

\* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous  
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à .....

Le .....

Signature et cachet du médecin consultant

### Réservé au candidat

Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le .....

A .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

• déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

• s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à .....

Le .....

Signature du candidat

*Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer*

Les honoraires demandés pour l'obtention de ce certificat ne font pas l'objet d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée